

**COMMUNE DE SAINT CYR SUR MENTHON (AIN)**

**CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 JUILLET 2021– 20h00**  
**Salle du Conseil Municipal – Procès-Verbal**

.....

Présents :

<b>AUCAGNE</b> Georges	<b>CAMILLERI</b> Jean Luc	<b>GOYON</b> Marie Angélique	<b>PARET</b> Karine
<b>BESSARD</b> Benjamin	<b>COLLARD</b> Sophie	<b>LANDRIX</b> Jérémy	<b>PELLETIER</b> Bruno
<b>BOST</b> Marie Ange	<b>DURAND</b> Hervé	<b>LAUNAY</b> Jean Paul	<b>TRESPAILLE</b> Denise
<b>BOURCET</b> Sandrine	<b>FERNANDEZ</b> Agapito	<b>MOREL</b> Dominique	
<b>BOURELLY</b> Morgane	<b>FONTAINE</b> Nathalie		

Absents : **MOUROUX** Nicolas

L'assemblée délibérante désigne, à l'unanimité, Marie-Ange BOST, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

L'assemblée donne son accord.

1) Approbation du procès-verbal du 27 mai 2021 :

Monsieur le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques à formuler sur le dernier Procès-Verbal de réunion, qui leur a été préalablement transmis.

Aucune remarque.

Le procès-verbal du 27 mai 2021 est adopté à l'unanimité.

2) Délibérations diverses

**Objet : Tarifs mis à disposition du broyeur à végétaux**

Dans une démarche écologique, la commune a souhaité acquérir un broyeur à végétaux pour les services techniques mais également pour les administrés.

Cette mise à disposition est régie par une convention qui détermine les règles d'utilisation.

Il convient donc d'en fixer les tarifs

Monsieur le maire propose le forfait d'une heure (toute heure commencée est due) à 30 euros, et de facturer 10 € toute demi-heure supplémentaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés soit 17 voix pour :

**APPROUVE** les tarifs tels que proposés ci-dessus à savoir  
30 € la première heure (toute heure commencée est due)  
10 € les demi-heures supplémentaires

**Objet : Modification des tarifs de la garderie périscolaire**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il convient comme tous les ans d'augmenter les tarifs de la garderie périscolaire.

Il propose d'appliquer une augmentation de 4 centimes de l'heure soit

- Le quart d'heure de présence réservée passerait de 0.59 € à 0.60 € soit 2.40 € de l'heure
- Le tarif forfaitaire pour les enfants inscrits non présents passerait de 2.36 € à 2.40 €

Ces tarifs seraient applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Les autres tarifs ne seraient pas modifiés

L'article 6 du règlement intérieur serait modifié en ce sens.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés soit 17 voix pour :

- **DECIDE** d'appliquer les augmentations proposées et de fixer les tarifs comme suit
  - 2.40 € par heure de présence réservée soit 0.60 € le quart d'heure
  - 6.00 € par heure de présence non réservée soit 1.50 € le quart d'heure
  - 20.00 € par heure pour dépassement d'horaire soit 5.00 € le quart d'heure
  - 2.40 € tarif forfaitaire pour une inscription non honorée
- **DIT** que le règlement intérieur sera modifié en ce sens

**Objet : Gratification à un stagiaire**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les services techniques ont accueilli Dorian VALENTI, élève en classe de 3<sup>ème</sup> de la MFR de Bâgé le Chatel pendant 4 semaines.

Ayant donné entière satisfaction, la collectivité peut décider de lui verser une gratification d'un montant forfaitaire accordé en contrepartie de services rendus à la collectivité, et dans le respect des textes en vigueur.

Elle est exonérée de toute charge sociale.

Monsieur le maire propose donc de lui verser 50 € par semaine de présence soit 200 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés soit 17 voix pour :

**APPROUVE** le versement d'une gratification de 200 € à Dorian VALENTI.

**Objet : convention de partenariat pour la stérilisation et l'identification des chats errants dans les lieux publics de la commune**

Considérant que la prolifération des chats errants sur la commune pose des problèmes de salubrité publique, Monsieur le Maire, propose de procéder à leur capture pour les identifier,

les stériliser, puis les relâcher sur le territoire communal, conformément à l'article L211-27 du code rural et de la pêche.

Il convient d'établir une convention avec la clinique vétérinaire de la Neuve 300, route de Paris 01440 VIRIAT et l'association « Donne-moi ta patte » afin de fixer les modalités pratiques. Ces conventions sont annexées à la présente délibération.

Les conventions stipulent que les chats seront emmenés par l'association « Donne-moi ta patte » à la clinique vétérinaire de la Neuve qui procédera à la stérilisation et à l'identification.

La commune s'engage à participer aux frais de vétérinaire liés dans la limite du budget prévu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité des membres présents et représentés, soit 16 voix pour et 1 abstention :

- **APPROUVE** la convention passée avec la clinique vétérinaire de la Neuve,
- **APPROUVE** la convention passée avec l'association « Donne-moi ta patte »
- **ACCEPTE** la participation financière des actes de stérilisation et d'identification
- **DIT** que la dépense en résultant sera inscrite au budget de l'exercice correspondant.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier

### 3) Commissions communales et intercommunales

Les conseillers présents aux commissions intercommunales font un bref résumé des réunions :

Marie-Ange pour la commission culture et tourisme du 15 juin dernier  
Sandrine BOURCET pour la commission service au public et aux familles  
Dominique MOREL pour la commission assainissement

Jean-Paul LAUNAY indique que dans le cadre du SCOT, des panneaux d'information seront très prochainement à exposer en mairie.

Georges AUCAGNE explique que le hameau de Marillat passe en ramassage SMIDOM (ordures ménagères) tous les 15 jours au lieu de chaque semaine.

*Commissions communales :*

Karine PARET propose de réunir la commission jeunesse et évènementiel le lundi 12 juillet à 19h30. Il y sera abordé la cérémonie des prodiges de la République récompensant Tom Vieillard-Grelet.

Marie-Angélique GOYON évoque le travail sur la boîte à suggestion citoyenne lors de la réunion communication du 23 juin.

L'adjointe informe que des panneaux d'affichage seront installés dans chaque hameaux. Les premiers seront situés sur Arringes, Marillat et au City Stade.

La commission a mis en place un document partagé afin de travailler sur le bulletin municipal. Le 5 juillet s'est réunie la commission association pour revoir les formulaires de demandes de subventions.

Agapito FERNANDEZ indique qu'un permis d'aménager comportant de nombreux lots (habitations et zone d'activité commerciale) a été déposé en mairie. Un plan est projeté pour information.

Avec ces nombreuses constructions, l'afflux de véhicules sur la route d'Arringes risque de devenir important.

Monsieur le Maire signale qu'il a relancé deux dossiers (Maison Médicale et salle polyvalente) qui stagnent selon lui. Il a fait part de son mécontentement aux interlocuteurs.

L'adjoint à l'urbanisme prévient que le permis « Argan » concernant la construction d'une plateforme en prolongement de celle déjà existante coté Saint Jean sur Veyle a été déposé. Un rond-point sera construit et la circulation sera difficile pendant sa réalisation.

#### 4) Questions diverses :

Monsieur le Maire remercie M GOUMAZ pour le don de 7 énormes pots de lauriers roses à la commune en raison de son départ en EHPAD.

Nathalie BOURDON ATSEM depuis 13 ans à l'école de Saint Cyr sur Menthon remercie la commune pour le cadeau de départ offert.

Jean-Luc CAMILLERI fait part de son souhait de voir participer plus de conseillers lors des manifestations qui se déroulent sur la commune.

La commission sécurité a prévu une visite le 17 juillet à la mairie de Perrex et Saint Laurent sur Saône afin de prendre connaissance du fonctionnement du système vidéo de ces deux communes.

Marie-Angélique GOYON a été alertée par de nombreux déplacements non habituels à l'ancienne station d'épuration. Un signallement en gendarmerie sera fait.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15

Le secrétaire



Le 21 JUIL. 2021  
Monsieur le Maire,

